

Actualité du droit de la construction et de la promotion

Formation Jeudi 11 et Vendredi 12 Decembre 2025 Pôle Immobilier



Formateurs

Monsieur Jean-Philippe TRICOIRE, Maître de conférences HDR à Aix-Marseille Université, Directeur de la mention droit immobilier et Monsieur Cyrille CHARBONNEAU, Professeur à l'ICH, Avocat au Barreau de Paris

Programme établi pour l'Association Alta-Juris International en collaboration avec Maître Hubert EVRARD, Avocat, Responsable pédagogique



Objectifs

A l'issue de la journée de formation, les stagiaires connaîtront les règles essentielles du régime de la VEFA, les qualités des différents intervenants à une opération de construire, les éléments de qualification des contrats, des travaux et des dommages de construction, ainsi que les modalités de mise en œuvre des différentes responsabilités des constructeurs

Et seront en capacité de les mettre en application.



Méthode pédagogique

Formation associant les aspects théoriques et les implications pratiques

Petit groupe (maximum 20 participants), présentiel, pédagogie expositive

Alta-Juris International

2 rue de Penthièvre

75008 PARIS

Tél : 01.53.04.08.85

Email : altajuris@altajuris.com

Site Internet : www.altajuris.com



Modalités d'évaluation

Questionnaire de satisfaction

Attestation de suivi

Auto-évaluation

Identifiant SIRET : 438 324 204 00041

Organisme de formation : Certifié QUALIOPI sous le numéro F1612

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11755278475 auprès du Préfet de région d'Ile-de-France

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



Public

Avocat et/ou Juriste spécialisé,
Avocat et/ou Juriste généraliste



Date, heures, lieu

Jeudi 11 et vendredi 12 décembre 2025
De 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h



Siège Alta-Juris International
2 rue de Penthièvre – 75008 PARIS



Tarif

Voir la Convention de Formation



Informations

ALTA-JURIS INTERNATIONAL
2 rue de Penthièvre
75008 PARIS

Tel : 01.53.04.08.85

Mail : altajuris@altajuris.com



Journée 1 : Retour sur quelques éléments essentiels du régime spécifique de responsabilité des constructeurs

I. Focus sur les intervenants à l'acte de construire

1. Les évolutions récentes sur la maîtrise d'ouvrage

A : *La redéfinition de la qualité de « maître de l'ouvrage »*

B : Le mouvement de responsabilisation du maître de l'ouvrage

2. Les cocontractants du maître de l'ouvrage

A : Les locateurs d'ouvrage

Les intervenants intellectuels (typologie, qualification des contrats, contenu des missions et responsabilité)

Les intervenants matériels

B : Les mandataires

3. Les cocontractants des locateurs d'ouvrage

A : Les sous-traitants

B : Les fabricants et fournisseurs

II. Focus sur les ouvrages et les éléments d'équipement

1. La notion d'ouvrage et ses implications

2. Les éléments d'équipement à vocation exclusivement professionnelle

III. Focus sur la réception

1. Modalités

2. Effets

Journée 2 : La vente d'immeuble à construire

I. Le régime général des ventes d'immeubles à construire

1 : *Les facultés offertes aux parties*

2 : *Les obligations du vendeur d'immeuble à construire*

L'obligation d'information et de conseil ; L'obligation de délivrance (délais, conformité, contenance...) : L'obligation de garantie

3. Les rapports complexes de la vente d'immeuble à construire et du droit de la copropriété

II. Le régime renforcé du secteur protégé du logement

1 : Le champ d'application du secteur protégé du logement

2. Le formalisme impératif

Contrat préliminaire de réservation, contrat définitif, annexes obligatoires

3. La protection financière de l'acquéreur en secteur protégé

L'encadrement des paiements

L'obligation de fournir des garanties financières